

Quelle « francophonie » pour les enfants de la deuxième génération des immigrés francophones en Afrique du Sud ?

Introduction

Désiré K. wa
KABWE-SEGATTI,
Maître de
conférences à
l'Université de
Johannesburg.
Docteur en
Littérature
Comparée, Paris IV
Sorbonne.
walikalebed@yahoo.fr

La transmission d'un patrimoine linguistique en contexte migratoire est un phénomène complexe, fruit du contexte migratoire, des compétences linguistiques propres de la famille migrante, du contexte d'accueil, des stratégies d'insertion adoptées par la famille et les individus. L'ouverture de l'Afrique du Sud au reste du continent africain et du monde a fait prendre conscience aux Sud-africains de la présence de plus en plus grande d'immigrés francophones, modifiant ainsi la relation que ce pays pouvait avoir à cette langue, hier l'apanage des milieux cultivés privilégiés et largement blancs. Si une première génération de migrants francophones formés dans les années 1970 dans leurs pays d'origine s'est surtout attachée à maîtriser rapidement l'anglais pour les besoins de l'intégration, la deuxième génération, les enfants nés ou scolarisés en Afrique du Sud, est dans une situation paradoxale : alors que le français pourrait constituer un atout professionnel, cette génération est le plus souvent complètement coupée de cette référence en raison des stratégies d'intégration des familles et de la rupture du lien avec le pays natal, dans un contexte scolaire qui promeut la diversité linguistique, mais une diversité qui marginalise souvent le français en faveur des autres langues sud-africaines. Pour cette génération, la problématique de la survie du français se pose donc avec acuité.

S'il existe de nombreux travaux sur la transmission de la langue maternelle à la deuxième génération des migrants, en revanche, on sait peu de choses sur la transmission d'une langue souvent seconde, dans un contexte anglophone et multilingue. De même, les travaux disponibles aujourd'hui sur la sociologie des migrants africains en Afrique du Sud depuis la fin de l'apartheid se sont peu intéressés à la question linguistique. Les travaux de Bouillon *et alii*, datant du milieu des années

1990, insistaient sur la stigmatisation des Francophones, mais exploraient à peine la question de la transmission de la langue française aux enfants de ces primo-arrivants. Les travaux disponibles depuis, se sont surtout intéressés à l'insertion socio-économique, aux questions de statut légal et aux atteintes aux droits de l'Homme. Enfin, les études de la politique linguistique sud-africaine post-apartheid se focalisent sur l'intégration et la modernisation des langues nationales sud-africaines (¹) et traitent peu de la question des langues étrangères dans le secondaire.

Plusieurs interrogations restent ainsi sans réponse et guideront notre démarche. Pourquoi le français semble-t-il régresser de génération en génération dans le contexte d'une migration d'exil ? L'engouement pour la langue d'intégration immédiate y est-elle pour quelque chose ? Le contexte d'exil, est-il le seul facteur déterminant de cette nouvelle perception du français ? Quels sont le rôle et la place tant de la famille et de la communauté que de l'école dans ce processus de transmission du français ? Et que pensent les premiers concernés qui expérimentent au quotidien ces situations de bilinguisme voire de multilinguisme de la société sud-africaine ?

Cet article situera dans un premier temps le contexte de ces flux récents de migrants francophones vers l'Afrique du Sud. Ensuite, au travers de la littérature sociologique existante sur les enjeux de la transmission du français, et à partir de l'observation empirique, nous tenterons d'analyser les différentes stratégies linguistiques dans le contexte sud-africain, à travers la compréhension des processus familiaux, individuels et scolaires des migrants congolais, communauté numériquement la plus importante en Afrique du sud.

Contexte des flux récents de migrants francophones

Les migrations mondiales ne sont pas un phénomène nouveau. A l'orée de la mondialisation, elles se trouvent exacerbées par les différences de niveaux de vie entre le Nord et le Sud (²), voire entre les pays du sud eux-mêmes. Les flux mondiaux d'émigrations ne sont pas toujours aussi linéaires qu'ils paraissent. Certes, on parle plus de l'immigration africaine, car elle défraie la chronique, avec des récits anecdotiques et ses épisodes macabres. Sangate, Marro, Espagne et bien d'autres sont encore frais dans nos mémoires. Les médias occidentaux relaient à leur tour ce phénomène et ne cessent de montrer des images de désolation de ces migrants qui risquent leur vie pour atteindre l'Eldorado.

1 L. LAFON, « De la diversité linguistique en Afrique du sud ; Comment transformer un facteur de division en un outil de construction nationale ? », in P. Guillaume, N. Pejout, A. W. Kabwe-Segatti (Ed.), *L'Afrique du sud dix ans après : Transition accomplie ?*, 2004, pp. 217-248.

2 I. LEON écrit : « L'ampleur du potentiel de migration de populations du Sud vers le Nord renvoie à un ensemble de problématiques globales et transversales. La mondialisation des inégalités et leur nette polarisation sont des principaux effets pervers de la domination du marché à l'échelle planétaire », « Migrations et injustices globales » in *Alternatives Sud, Genèse et enjeux des migrations internationales, points de vue du Sud*, Centre tricontinental et Editions syllepse, 2004, p. 31.

Le phénomène d'immigration revêt un double visage. On parle d'une double immigration : intra-africaine et extra-africaine. « Les causes sont essentiellement les mêmes dans l'un et l'autre cas. A l'échec des différents modèles de développement mis en place s'ajoutent différents facteurs dont les guerres civiles, les calamités naturelles et l'instabilité politique, économique ou sociale » (3). Toutefois, les visages des immigrés varient, depuis la nuit des temps, en fonction des raisons endogènes à toute immigration. Cela crée un « enjeu de la domination » dont les conséquences politiques, économiques et linguistiques influencent certaines politiques d'immigrations des pays d'accueil et sont à l'origine de nombreuses initiatives et autres méthodes d'apprentissage d'une seconde langue.

Face à la misère, les enfants de « la postcolonie » (4) ont pour seul modèle de réussite sociale les exemples venus d'ailleurs qui animent leur quotidien, à travers les médias et amplifié par la démocratisation des nouvelles technologies (Internet) qui fait de la planète un village unique. Cette information à sens unique a pour conséquence la création des mythologies de l'immigration et surtout ce que Catherine Wihtol de Wenden (5) appelle « l'envie d'Europe, alimentée par les médias, transferts de fonds et autres réseaux transfrontaliers qui font de la traversée une odyssée moderne quand on considère que, chez soi, il n'y a pas d'espoir ». Cette envie pousse également sur des routes incertaines des milliers de jeunes africains à la quête du bonheur. Or, au sein de l'Europe, le débat sur l'immigration fait rage et incite à des politiques communes :

Les Conventions de Schengen, de Dublin et d'Amsterdam traduisent "l'eupéanisation" du débat sur l'immigration. Des politiques communes d'immigration et d'asile ont été définies conformément aux conclusions du Conseil européen de Tampere (1999). Si les Etats du Nord de l'Europe se sont efforcés de revisiter leur législation, pour les Etats traditionnels d'émigration du Sud il s'agirait plutôt d'en élaborer une, face à l'impératif d'homogénéisation des normes et des procédures. Avec le dispositif de Schengen un important système d'information se met en place pour contrôler les frontières et lutter contre l'immigration irrégulière (6).

Ces jeunes Africains qui veulent toucher du doigt les réalités si lointaines mais désormais familières parce que véhiculées également par l'école,

3 Albert KASANDA Lumembu, « L'immigration africaine en ces temps de globalisation » in *Alternatives Sud, Genèse et enjeux des migrations internationales, points de vue du Sud*, Centre tricontinental et Editions syllepse, 2004, p. 96.

4 Achille MBEMBE, *On the postcolony*, University of California Press, 2001.

5 Préface de Catherine WIHTOL DE WENDEN du livre de Serge Weber, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations ; frontières, intégration, mondialisation*, Editions du Félin, 2007, p. 118.

6 Maria PERREIRA Ramos, « Travail et circulations migratoires - Le Portugal, pays relais des migrations en Europe » in EL Mouhoud et Joël Oudinet (Dir.), *L'Europe et ses migrants, ouverture ou péril ?*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 222.

apprennent, à leurs dépens, qu'il est plus facile d'aller au Canada et aux Etats-Unis que dans les ex-pays colonisateurs, avec ce que cela implique en terme d'investissement linguistique.

C'est pourquoi, ces « acteurs-passeurs » de la francophonie se trouvent dans l'obligation d'opter pour des pays qui, potentiellement, n'avaient pas pour vocation de voir s'échouer sur leur sol des migrants francophones, ainsi que l'attestent les Occidentaux eux-mêmes :

Nos amis du "Sud" trouvent dans leurs programmes scolaires, leurs films et leur télévision, toutes sortes de références au Québec, à Montréal, à Bruxelles, à Genève et surtout à Paris. Les films, la télévision, les journaux évoquent sans cesse la Tour Eiffel et les Champs Elysées. Ils côtoient virtuellement notre mode de vie, nos monuments, notre histoire. Ils participent à nos modes vestimentaires ou intellectuelles, entrent dans nos débats politiques à la fois par sympathie et par frustration de ne pouvoir en faire autant chez eux. Le sentiment de cousinage voire de fraternité, est semé, germe, lève et puis patatras... pas de visas ! (7)

La seule alternative qui s'offre à ces jeunes Africains s'avère par conséquent être l'Afrique du Sud qui, hier méconnue, est devenue l'eldorado de toute la jeunesse africaine. Certes, l'Afrique du Sud qui affiche une croissance économique insolente par rapport à ses voisins africains n'arrive pas à résorber les inégalités toujours croissantes entre différentes souches de sa population. En dépit de ses faiblesses internes, l'Afrique du Sud constitue une bouée d'espoir pour les migrants africains. Mais cette embellie économique et surtout sa stabilité politique qui fait d'elle le poumon de l'économie africaine avec un PNB avoisinant les 40% du produit intérieur brut d'Afrique, cache mal quelques dures réalités quotidiennes des milliers de Sud-africains. Dans son article, « La pauvreté en débat ; marginalité et démocratie constitutionnelle en Afrique du Sud » (8), Elke Zuern donne quelques chiffres révélateurs du baromètre du chômage en Afrique du Sud : « Le taux de chômage, extrêmement élevé, est aujourd'hui estimé à 40,5% alors qu'il était approximativement de 31% en 1994, et il affecte principalement les personnes non-qualifiées ».

Pourtant, ces faiblesses avérées de l'économie sud-africaine ne semblent pas décourager les nouveaux migrants, qui profitent des failles du dispositif de contrôle de frontières. Soulignons cependant que le phénomène d'immigration n'a pas toujours eu le même visage en Afrique du Sud. Dans son enquête, Robert Mattses montre que « l'afflux des personnes qualifiées en provenance

7 Cet article est paru dans la revue *Lettres*, Paris, avril 2007 ; il reprend et développe des idées de *La langue française à la mondialisation*, Les belles Lettres, 2005, et de *Retraites, famille et immigration en France et en Europe*, L'Harmattan, 2006 : « Immigration, francophonie et libéralisme »).

8 Elke ZUERN « La pauvreté en débat ; marginalité et démocratie constitutionnelle en Afrique du Sud », in *Politique Africaine, Afrique du Sud. Au-delà de l'arc-en-ciel*, n°103, octobre 2006, pp. 27-45.

du continent africain et d'autres parties du monde avait commencé avant l'abolition de l'apartheid, essentiellement pour rattraper le déficit de main-d'œuvre qualifiée dans les *homelands* »⁽⁹⁾.

Par conséquent, ces nouveaux migrants, à la différence de leurs prédécesseurs qui se sont mieux intégrés et assimilés à la population sud-africaine noire, pour des raisons essentiellement professionnelles et linguistiques, ont jeté leur dévolu sur Bérea, Yeoville, du fait aussi de leur proximité avec le centre-ville pourvoyeur d'emplois. « Un tel choix se situe aux antipodes de celui des migrants de longue date qui habitent dans les quartiers pauvres de la périphérie ; il confère une visibilité plus grande aux « migrants de la dernière heure »⁽¹⁰⁾. Or, cette forme de communautarisme visible engendre et exacerbe certains démons comme la xénophobie, dans un pays où le taux de chômage atteint les 40%. Dans ces conditions, précise Jean-François Bayart, « les Africains francophones sont une cible toute désignée [...] parce qu'ils sont susceptibles de voler le travail des nationaux et de profiter indûment des investissements ou des services que ces derniers ont si longtemps attendus »⁽¹¹⁾. Les raisons de cette violence aveugle sur les étrangers, fussent-ils francophones par ailleurs, s'expliquent d'un côté par l'ambiguïté des discours officiels qui exacerbent ce que d'aucuns appellent « le racisme ouvrier »⁽¹²⁾. Car, écrivent Rea et Tripier, « les couches les plus populaires, les plus précarisées, accusent nettement "ces gens-là" de profiter de ressources de l'Etat qu'elles croient être seules légitimes à recevoir »⁽¹³⁾. Qui plus est, ils font des migrants, « des boucs émissaires parfaits », selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos⁽¹⁴⁾. Certes, l'Afrique du sud n'échappe pas à la xénophobie, mais ce phénomène longtemps nié par le politique fait de plus en plus parler de lui à travers de nombreuses enquêtes et autres travaux de chercheurs, comme on peut le lire ici :

La multiplication des travaux ces cinq dernières années reflète aussi l'entrée de la thématique de la xénophobie dans l'agenda de l'immigration d'une part, mais aussi plus largement dans l'agenda gouvernemental, en particulier à l'occasion de grandes manifestations

9 Robert MATTSSES et alii, *The Brain Gain : Silled Migrants and Immigration Policy in postapartheid South Africa* cité par A. wa KABWE-SEGATTI, *La place de l'étranger dans la "nouvelle" Afrique du Sud : la réforme d'une politique de l'immigration, 1986-2003* (Thèse inédite), p. 234.

10 Dr. Papa DEMBA FALL, « Les sénégalais au KZN (Afrique du Sud) ou les « Naufragés » de la migration internationale » (Communication présentée au Congrès international d'études africaines, Barcelone, 12-15 janvier 2004).

11 Cf. Jean-François BAYART, « L'Afrique du Sud et ses immigrés » in *Alternatives Economiques*, n°245, Mars 2006.

12 A. REA et M. TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003, p. 122.

« Le racisme ouvrier a des caractéristiques générales : la constitution d'un bouc émissaire, de frontières définissant l'entre soi et l'opposant à l'autre, un processus permanent de délégitimation, mais il est peu idéologique et se fonde d'abord sur l'expérience de la concurrence » (p. 70).

13 A. REA et M. TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, p. 70.

14 M.-A. PEROUSE DE MONTCLOS, « Des boucs émissaires parfaits, L'Afrique rejette ses propres immigrés » in *Le Monde diplomatique*, Décembre 2006, p. 15.

comme le sommet mondial contre le racisme organisé par l'Afrique du sud en 2001. La multiplication des travaux sur la question de la xénophobie n'est donc en rien un indicateur absolu de la fréquence des faits de xénophobie mais plutôt le reflet de la médiatisation et de la reconnaissance politique de cette question ⁽¹⁵⁾.

Comment peut-on, à la fois être « un passeur » et un « receveur » de la francophonie, à l'orée de la mondialisation, en vivant dans un contexte de xénophobie ?

La transmission du patrimoine linguistique dans un contexte migratoire est un phénomène complexe, fruit du contexte migratoire, des compétences linguistiques propres de la famille migrante, du contexte d'accueil, des stratégies d'insertion adoptées par la famille d'une part, et l'individu de l'autre. L'ouverture de l'Afrique du Sud au reste du continent africain et du monde a fait prendre conscience aux Sud-africains de la présence de plus en plus grande d'immigrés francophones, modifiant ainsi la relation que ce pays pouvait avoir à cette langue, hier l'apanage des milieux cultivés privilégiés. La première génération de migrants francophones formés dans les années 1970 dans leurs pays d'origine s'est surtout attachée à maîtriser rapidement l'anglais pour les besoins de l'intégration. Par contre, la seconde génération, celle des enfants nés ou scolarisés en Afrique du Sud, est dans une situation paradoxale : alors que le français pourrait constituer un atout professionnel, elle est le plus souvent complètement coupée de cette référence en raison des stratégies d'intégration des familles et de la rupture du lien avec le pays natal, dans un contexte scolaire où, si la diversité linguistique est promue, il s'agit uniquement de la diversité du pays d'accueil dont le français ne fait pas partie. Pour cette génération, la problématique de la survie du français se pose donc avec acuité.

Chez les enfants de la seconde génération des immigrés francophones qui viennent de toute l'Afrique francophone, la maîtrise du français peut à la fois constituer un facteur de discrimination de la part des autochtones qui pourraient voir en cela un facteur de distinction de ces nouveaux arrivants, dans un contexte global de méfiance entre blancs et noirs hérité de l'apartheid ; mais aussi un facteur de sympathie, car les poncifs du français, langue des lumières, de l'existentialisme et du romantisme, ont encore la vie dure. Ainsi, pour les autochtones noirs, ces « frères » venus d'ailleurs parlant le français, une langue à forte valeur symbolique chez les afrikaners ⁽¹⁶⁾. En effet, « le substrat de l'afrikaans est probablement constitué d'une variété populaire et urbaine d'un dialecte néerlandais de Hollande, augmenté d'emprunts aux

15 A. wa KABWE-SEGATTI, La place de l'étranger dans la "nouvelle" Afrique du Sud : la réforme d'une politique de l'immigration, 1986-2003 (Thèse inédite), p. 466.

16 François-Xavier FAUVELLE-AYMAR, « c'est en 1652 qu'il faut dater la première véritable implantation européenne [...] » (à) Franschoek, le « coin des Français », in *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, Seuil, 2006, pp. 143-144.

autres langues des premiers colons (bas et haut allemand, français) ⁽¹⁷⁾. Par conséquent, « le français est vécu sur un mode identitaire, une revendication de sa différence à la fois d'étranger et de noir [...], la valeur discriminatoire – sociale, culturelle – que peut avoir la compétence du français au sein des diverses communautés africaines » ⁽¹⁸⁾.

Cette forme de désacralisation du français remet en question toute la politique d'éducation du pays d'origine, puisque seul celui qui manie et manipule la langue de Molière à sa guise a droit de cité. Le Français n'étant pas la seule compétence linguistique, mais un signe de savoir vivre en société moderne et surtout une preuve d'intelligence. L'école héritée de la colonisation avait fait de la maîtrise du français l'épine dorsale de toute instruction et constituait par elle-même un facteur d'exclusion sociale. La vie de ce que l'on appelait les "Kalaki", une déformation du mot anglais « Clark » au Congo-Kinshasa, en était l'exemple parfait. Ces lettrés devaient vivre par et pour le français et leurs familles avec. Par la suite, ces futurs intellectuels amenés à s'exiler ont appris à leurs dépens que la réussite ne passe pas uniquement par le français mais par la maîtrise d'autres langues internationales, comme l'Anglais dans le cas de l'Afrique du Sud. Ce qui fait dire à Cécile B. Vigouroux que l'« on assiste à un renversement des valeurs où le français, langue de pouvoir pour bon nombre de ses locuteurs africains, est d'un seul coup « désacralisé », détrôné au profit de l'anglais » ⁽¹⁹⁾. Cette désacralisation du français n'est pas uniquement « horizontale », c'est-à-dire avec la communauté noire sud-africaine, mais elle est aussi « verticale » dans les relations intercommunautaires francophones chez les immigrés de la seconde génération. Dans son enquête, Cécile Vigouroux montre également que l'usage du français ne constitue plus un plus même au sein des communautés francophones comme le confirme ce témoignage : « La langue ne m'a aidé qu'avec le Camerounais avec qui je reste ensemble sinon je n'en ai pas besoin. Même avec mon patron belge, je parle anglais. Parler français n'aide à rien » ⁽²⁰⁾.

Ce témoignage souligne la fragilité de la transmission de la langue française et de son maintien au niveau des relations intercommunautaires. Or la survie de ces communautés en dépend, dans un contexte de mondialisation et de quête de l'intégration dans une société qui n'arrive pas à offrir « *A better life for all* » (une vie meilleure pour tous). Cet amenuisement de la continuité

17 François-Xavier FAUVELLE-AYMAR, *Histoire de l'Afrique du Sud*, p. 164.

18 C.B. VIGOUROUX, « Entité francophone ou identités francophones ? Les immigrés africains francophones en Afrique du Sud et leurs relations à la langue française », in www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcal/12/Vigouroux.htmTravail, consulté le 16 décembre 2013, p. 119.

19 C.B. VIGOUROUX, « Entité francophone ou identités francophones ? Les immigrés africains francophones en Afrique du Sud et leurs relations à la langue française », p. 119.

20 C.B. VIGOUROUX, « Entité francophone ou identités francophones ? Les immigrés africains francophones en Afrique du Sud et leurs relations à la langue française », p. 120.

linguistique pourrait avoir des conséquences néfastes sur ce qui a toujours constitué un facteur de réussite des immigrés de la seconde génération. D'autant plus que la littérature sociologique "théorie structurelle" de Pyong Gap et les "théories du désavantage social" de Helly et Le Doyen nous renseignent, par exemple, que la réussite professionnelle des communautés repose, en partie, sur cette solidarité intercommunautaire au sein de la francophonie :

"La théorie structurelle" suppose que la naissance d'entreprises "ethniques" viendrait de l'abandon de petits marchés périphériques par les grandes sociétés laissant ainsi place à des marchés inoccupés pour les "middleman minorities". Les "middleman minorities" sont alors utilisés pour exercer des activités commerciales considérées dégradantes pour la société d'accueil (tandis que la « théorie du désavantage social » souligne la plus faible fluidité de l'immigrant sur le marché du travail reléguant l'étranger dans des emplois précaires, peu intéressants et peu rémunérateurs. Aussi les immigrants se regroupant et mutualisant leurs ressources créent des pôles de survie pour la société, ses institutions, ses règles culturelles et son économie ⁽²¹⁾).

Dans un contexte d'adaptation à l'environnement socio-politique et culturel du pays d'accueil et de l'exigence de la cohabitation du français avec les autres langues en présence, les familles des immigrés doivent adopter diverses stratégies pour que, d'une part, elles s'inscrivent dans la logique de l'historicité de leur propre culture et par conséquent de leur spécificité identitaire en transmettant la pratique francophone à leurs enfants et, d'autre part, elles essaient de faire en sorte que ce vécu francophone devienne une valeur ajoutée dans un espace multilingue, mais aussi un facteur de rapprochement avec les autochtones dans le respect des identités en présence.

Les stratégies d'intégration des familles francophones

Pour mieux comprendre les différentes stratégies d'intégration des familles francophones, en l'occurrence congolaises, il est intéressant d'envisager cette analyse dans un processus global du communautarisme qui a un rôle capital à jouer plus que l'enjeu de l'immigration en lui-même, en ce sens qu'il existe, au sein de ces communautés d'origine des immigrés, des dynamiques sociales et des mécanismes de régulation que l'on ne pourrait comprendre qu'en adoptant le pragmatisme de la démarche empirique de l'observation de l'école de Chicago qui focalise ses recherches plus sur l'immigré que sur l'immigration en tant qu'objet principal d'étude.

21 Q.-T. TRUONG, « Les entrepreneurs d'origine étrangère en France : le cas des Français d'origine vietnamienne », in *Les cahiers du Cergors*, septembre 2005, p. 59.

L'école de Chicago a élaboré très tôt une série de problématiques que la sociologie de l'immigration en Europe découvrira plus tard : les concentrations résidentielles, la formation de communautés d'origine, la différenciation sociale et, plus fondamentalement, une question scientifique qui devient directement une question politique : l'assimilation des nouveaux venus ⁽²²⁾.

En effet, tous les immigrés venus de la RDC, par exemple, sont appelés francophones. En réalité, il existe des disparités énormes dans la compétence du français. Certes, le fait de venir d'un pays francophone vous accrédite du statut de francophone. Dans cette optique, bon nombre de familles d'immigrés, pour des raisons que nous allons voir, essaient de transmettre à leurs enfants le français dont elles n'avaient ni la pratique ni la maîtrise au niveau du pays d'origine. Afin d'assumer ce « nouveau statut de francophone », consciemment ou non, ces familles s'investissent éperdument dans cette transmission linguistique aux allures d'intégration. Cette situation génère un double snobisme, d'abord par rapport à la langue française pour ce qu'elle représente aux yeux des autochtones et par rapport à l'anglais, à cause de son image auprès des autres compatriotes francophones. Ainsi, avant de pouvoir maîtriser la langue du pays d'accueil, mais surtout pour montrer aux Sud-africains que l'on est réellement francophones, bon nombre, de « passeurs » se mettent spontanément à parler à leurs enfants en français. Dans ce dispositif de transmission de la langue dite d'origine, les migrants subliment leur frustration et tentent de se réapproprier le français. Il suffit de se rendre dans les bibliothèques municipales de Yéoville et Béréa pour voir le nombre de plus en plus croissant de francophones qui, en dehors des universitaires ou des élèves qui cherchent des endroits calmes pour faire leur devoirs, viennent à leur tour consulter des ouvrages et surtout des bandes dessinées et quelques autres magazines qu'elles ne lisaient pas auparavant. Ces personnes se sentent, par ailleurs, valorisées par cette prétendue maîtrise du français et tiennent à le faire savoir. D'où, le nombre accru des enfants de la seconde génération qui parlent français.

Comme le rappelle Paul Ricoeur : « Chacun est l'aboutissement d'une histoire millénaire qui l'a précédé et qu'il récapitule en lui. Chacun va à son tour contribuer à porter cette histoire plus loin. C'est par la transmission que l'humain s'engendre et se construit » ⁽²³⁾. Ce snobisme crée des individus linguistiquement hybrides qui ne maîtrisent en fait ni le français parlé, ni le français écrit, car « le français-domestique » d'usage dans la famille se limite à l'oralité, l'écoute de la télévision T5 et de France Inter. Ces lacunes se révéleront avec acuité lorsque les enfants seront amenés à choisir à l'école ou à l'université le français comme deuxième langue.

22 REA et TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, p. 18.

23 PAUL RICOEUR cité par Xavier NORTH, « Transmettre la langue », in *Conférence de la Bibliotheca Alexandria*, 14 mars 2006, p. 57.

En contexte scolaire, ces jeunes qui s'affichent comme francophones éprouvent des difficultés quasi comparables à celles des non-francophones dans la mesure où ils ne sont généralement ni des « vrais francophones » ni des « vrais anglophones » ; tandis que les non francophones ont l'avantage d'être des « vrais anglophones » ; ce qui est un réel atout.

Par rapport à l'anglais, certains principaux prétendus « passeurs » de la francophonie snobent le français en voulant faire apprendre à leurs enfants l'anglais qu'eux-mêmes maîtrisent mal pour montrer à leurs compatriotes fraîchement débarqués, leur degré d'intégration. Dans l'enquête que nous avons menée auprès des nouveaux arrivants qui sont employés par les compagnies de sécurité, beaucoup nous ont demandé pourquoi certains « primo-arrivants » s'acharnaient à transmettre les langues dites vernaculaires de la RDC (kiswahili, lingala, kikongo, tshiluba), langues qui paraissent rétrogrades à leurs yeux, car elles sont associées à la misère qu'ils veulent à jamais bannir de leur vie. Cet acte volontaire de reléguer au second plan les langues dites d'origine, constitue un acte linguistique et politique hautement significatif qui s'inscrit dans la logique de l'intégration à tout prix. Or, qui dit intégration ne dit pas nécessairement rejeter sa propre culture linguistique, parce qu'il cautionne la notion de secondes langues et langues à haute proportion d'intégration que sont les langues internationales, tels, le français ou l'anglais. Cette opinion largement répandue chez ces personnes montre aussi leur ignorance face aux enjeux linguistiques de la mondialisation.

Cette dérive de la notion de l'intégration est mieux cernée par Dominique Schnapper :

S'agissant des migrations et de leurs descendants, les connotations du terme d'intégration sont pourtant devenues péjoratives. Alors que le mot avait d'abord servi à qualifier la vocation inclusive de la société – il avait donc un sens positif selon les valeurs démocratiques –, il a été ensuite dénoncé comme caractéristique du point de vue de dominants, imposant leurs normes à des dominés qui pourraient se réclamer d'une double culture, sans tenir compte de leur légitime recherche d'identité ⁽²⁴⁾.

Qu'en est-il des stratégies d'intégration des premiers concernés que sont les enfants de la seconde génération des immigrés francophones ? S'inscrivent-elles dans une logique conflictuelle avec la francophonie ou s'en accommodent-elles ? Leur francophonie constitue-t-elle un atout dans le contexte multilingue de l'enseignement sud-africain ou un handicap et quelles sont les stratégies qu'elles mettent en place pour vivre à la fois leur francophonie et leur anglophonie ? Faut-il envisager une nouvelle forme de transmission ou un vécu francophone différent, où faut-il simplement essayer de faire cohabiter des identités différentes, mais aussi francophones ?

24 Dominique SCHNAPPER, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 16.

Les stratégies d'intégration des enfants « primo arrivants » face à la politique linguistique de l'enseignement sud-africain

L'exil, qu'il soit « extérieur » ou « intérieur », revêt une double signification étant donné que les deux formes se vivent simultanément dans un espace-temps où se confondent parfois l'expérience réellement vécue et celle souhaitée. Car, outre les migrations de peuplement, les migrations de travail sont traversées par des forces centrifuges qui les condamnent à une intégration à tout prix et les forces centripètes qui conçoivent ces espace-temps comme temporaires et par conséquent amènent ces familles à opérer constamment des choix et à déterminer leur espace identitaire : « L'alternance, voire la coexistence de l'attraction et de la répulsion, reflète la question par l'individu de deux de ces facettes : atomisé, en rupture avec son groupe d'appartenance, il se projette ailleurs ; en s'identifiant à sa communauté, il se situe dans un rapport historicisé entre les deux espaces » (25). Cette persistance des éléments « repoussoirs » et « attractifs » détermine l'environnement socio-culturel et linguistique des enfants dans lequel les enfants des immigrés sont appelés à grandir. Cela implique, en définitive, que les enfants de la seconde génération des immigrés congolais vivent impérativement dans un environnement francophone que leur offre leur famille. En même temps, ils doivent être capables de s'approprier la langue de leur environnement social et surtout de l'école, gage de réussite sociale. Leur francophonie doit être vécue non pas comme un élément « repoussoir », parce qu'elle n'offre pas de garanties immédiates d'intégration, comme ce fut le cas avec leurs parents, mais plutôt comme un atout dans la recherche de l'emploi dans un contexte économique de libre-échange entre les pays de la SADC (26). Ce qui explique le statut tout à fait particulier de l'enfant d'origine étrangère :

L'enfant d'origine immigrée est doté d'un statut d'exception. Il doit se former mieux que ses parents, tout en préservant les acquis de sa culture d'origine. Tout est ainsi pensé au regard de la réalisation de ce projet, difficilement réalisable puisque les enfants, au contact de la société d'accueil, s'éloignent de la culture de leurs parents, et échappent souvent à l'autorité paternelle (27).

La crainte des parents de ne plus « contrôler » leurs enfants – ce qui souvent amène à l'échec scolaire – est diversement analysée par les chercheurs. Le fait de vivre sa francophonie et donc sa différence culturelle peut-il constituer un facteur d'échec scolaire ? Andrea et Maryse Tripier nous rappellent les principaux paramètres d'échec ou de réussite en fonction de « l'origine étrangère » et de la « couche sociale d'origine » qui sont, d'après eux, déterminants :

25 Edwige RUDE-ANTOINE, « Trajectoires familiales, transformations des rôles et des statuts », in *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, sous la direction de Philippe Dewitte, Paris, Editions La Découverte, 1999, p. 196.

26 SADC : South African Development Community.

27 Cf. Edwige RUDE-ANTOINE, « Trajectoires familiales, transformations des rôles et des statuts », in *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, p. 201.

Il n'est nullement paradoxal de dire que les jeunes immigrés sont à la fois les principaux bénéficiaires et les principales victimes de la massification. Deux tiers d'entre eux environ connaîtront, grâce à l'école, une intégration et une mobilité forte par rapport au statut de leurs parents ; un tiers seront exclus de façon radicale, enfermés dans les voies d'une relégation scolaire prélude à l'exclusion sociale ⁽²⁸⁾.

D'autres, comme Abdel Jalil Akkari et Aline Gohard-Rodenkovic, s'intéressent à la dimension socio-culturelle et à l'implication psychologique de cette différence dans le processus de l'enseignement. Pour eux l'aspect psychologique est plus pris en compte par la famille que par l'école :

L'école se trouve devant un dilemme difficile, celui de construire à partir de la socialisation familiale mais en la dépassant. En effet, l'école est le premier endroit où l'enfant est valorisé ou dévalorisé selon ce qu'il fait. Il s'agit d'une rupture culturelle avec l'univers familial où il est, en principe, valorisé d'une façon inconditionnelle ⁽²⁹⁾.

Entre les contingences familiales d'intégration et le souci de celles-ci de s'inscrire dans l'historicité communautaire, en l'occurrence francophone, il y a aussi les stratégies d'intégration de l'enfant dans son environnement scolaire et universitaire qui doivent à la fois se conformer à la politique linguistique dans l'enseignement tant secondaire qu'universitaire du pays d'accueil.

A propos de la politique linguistique sud-africaine en matière d'enseignement, l'ouvrage de Michel Lafon nous en donne les principales étapes de l'historiographie linguistique de l'enseignement sud-africain. Au lendemain de la démocratie, grosso-modo après 1994, dit-il : « La constitution établit un organisme, le Pan South-African language Board (PANSALB), pour développer le multilinguisme, en encourageant l'usage égal de toutes les langues officielles et en permettant aux citoyens de choisir librement la langue qu'ils souhaitent utiliser » ⁽³⁰⁾. Ce cadre politique de référence linguistique montre combien le gouvernement sud-africain tient à son nouvel équilibre linguistique fragile.

Quelle est la place de la francophonie dans ce contexte multilingue et socio-culturel tout aussi complexe puisque la gamme des langues officielles sud-africaines semble à priori ne pas laisser une grande marge de manœuvre à d'autres langues, notamment au français, d'autant plus que la Constitution sud-africaine ouvre quelques brèches en octroyant le statut de « protégées » à certaines autres langues que le français ? Benoît Antheaume nous en donne un témoignage :

28 A. REA et M. TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, p. 66-67.

29 Abdel JALIL AKKARI et Aline GOHARD-RODENKOVIC : « [...] Les réflexions sur les classes multiculturelles (désignées par « classe d'accueil » au Québec et en Suisse ou « classe de primo-arrivants » en France », dans « Vers une nouvelle culture pédagogique dans les classes multiculturelles : les préalables nécessaires » in *Revue des Sciences de l'éducation*, Volume 28, 2002, n°1.

30 L. LAFON, « De la diversité linguistique en Afrique du sud. Comment transformer un facteur de division en un outil de construction nationale ? », in P. Guillaume, N. Pejout, A. W. Kabwe-Segatti (éds), *L'Afrique du sud dix ans après : Transition accomplie ?*, 2004, p. 228.

Toutes doivent être traitées de manière équitable, une façon de signifier que l'anglais et l'afrikaans devaient rentrer dans le rang [...] On aurait pu penser que le français puisse bénéficier dans la constitution d'un statut protégé, similaire à celui de l'allemand, du grec ou du portugais, mais des circonstances historiques [...] avaient eu raison de la communauté de la langue française initiale ⁽³¹⁾.

Cela implique que les enfants de la seconde génération des immigrés francophones ont l'anglais comme première langue de scolarisation et par la suite de socialisation, à l'instar de leurs parents primo-arrivants. Pour eux, le but ultime était d'acquérir cette langue sésame de l'emploi, puisqu'ils avaient pour certains déjà acquis des diplômes et autres qualifications qui les prédisposaient à un emploi précis, tandis que pour leurs enfants, il n'est plus question du seul fait d'acquérir la langue, mais de passer par tout le processus de scolarisation qui nécessite la compréhension de l'ensemble des matières au programme. Par conséquent, l'anglais n'est plus le seul et unique facteur de réussite scolaire, mais constitue à la fois le véhicule d'enseignement et émerge comme matière aux côtés de bien d'autres matières tel que le calcul. A cela s'ajoute la difficulté d'acquérir la langue de la région. Puisque la politique linguistique dans l'enseignement enjoint aux responsables locaux de proposer un enseignement qui tient compte des spécificités linguistiques des zones concernées. Ce qui signifie qu'il est proposé un enseignement bilingue gradué, l'anglais n'étant pas la langue maternelle pour bon nombre d'enfants du pays.

Dans ce contexte de multilinguisme, le jeune francophone se trouve dans des situations d'échec scolaire avérées, ce que montre bien Michel Lafon par rapport à la politique linguistique sud-africaine en ce qui concerne l'enseignement secondaire : « Le programme Curriculum 2005 prend désormais en compte l'aspect linguistique et propose un modèle d'enseignement bilingue en zone non-anglophone : la langue maternelle est ou sera médium d'enseignement durant les deux premières années, l'anglais étant introduit en troisième année, avant de se généraliser à partir de la quatrième » ⁽³²⁾. Cette politique couvre l'ensemble des niveaux de la scolarité sud-africaine : « Un texte ministériel de novembre 2002, tout en reconnaissant la prééminence de l'anglais, encourage la recherche et l'étude des langues "historiquement défavorisées" afin de les inscrire dans les cursus, à la fois comme matière et médium à moyen et long terme » ⁽³³⁾.

31 Benoît ANTHEAUME, « La Francophonie en Afrique du Sud », in *Revue Hermès* 40, 2004, pp. 346-337.

32 L. LAFON, « De la diversité linguistique en Afrique du Sud. Comment transformer un facteur de division en un outil de construction nationale ? », in P. Guillaume, N. Pejout, A. W. Kabwe-Segatti (éds), *L'Afrique du sud dix ans après : Transition accomplie ?*, p. 239.

33 L. LAFON, « De la diversité linguistique en Afrique du Sud. Comment transformer un facteur de division en un outil de construction nationale ? », in P. Guillaume, N. Pejout, A. W. Kabwe-Segatti (éds), *L'Afrique du sud dix ans après : Transition accomplie ?* p. 239.

Conclusion

L'ouverture de l'Afrique du Sud au reste du continent et du monde engendre des nouveaux besoins du public sud-africain qui côtoie davantage au quotidien des immigrés issus de différentes communautés francophones d'Afrique (les Congolais des deux rives, les Ivoiriens, les Sénégalais, etc.). Dans le même temps, l'on assiste progressivement à une modification des politiques de coopération linguistique et culturelle des pays partenaires de l'Afrique du Sud, dont la France, par rapport aux nouveaux enjeux sud-africains et continentaux. Cela implique la nécessité d'un réajustement de l'image du monde francophone tel qu'il est perçu par les populations sud-africaines et tel qu'il est vécu réellement par des millions de personnes qui ont, soit pour des raisons historiques été amenées à s'exprimer en français, soit qui ont choisi le français comme langue en partage. La présence de ces diverses identités francophones dans tous les secteurs de la vie sociale sud-africaine constitue une dynamique des échanges culturels informels, à côté des actions menées par les institutions qui ont mandat d'appliquer la politique culturelle de la France (Alliance française, Dibuka, Ifas-culture). A cela s'ajoutent les mutations de l'offre de *Français Langue Etrangère* tant du secondaire que dans l'enseignement supérieur sud-africain. Ces secteurs offrant encore et toujours des programmes de français proposés par des manuels qui répondent plus au cadre européen d'apprentissage qu'aux réalités culturelles des apprenants. Loin de constituer une menace, ces institutions officielles devraient en revanche profiter de cette aubaine en s'appuyant également sur ces acteurs informels pour affermir leurs actions, plutôt que de les ignorer. C'est dans cette alchimie entre les actions individuelles et institutionnelles que pourrait naître la nouvelle vision de la Francophonie pour les enfants de la seconde génération des immigrés francophones. ■